

COMMUNE DE CHANTERAC
Département de la Dordogne

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 20 Février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, CAULIER Yvon, LEHELLE Martine, MERIEN Jérôme, HERBERT Francis, DAGUT Jérôme, LAMY Marie-Claude

ABSENTS : EL ALLOUKI Julie, LATREILLE Anne, LIMOUSIN Loïc

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 décembre 2018

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

Délibération 01/2019 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHANTERAC
REFECTION LAVOIR DU GAU

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'entente avec la commune de Saint Vincent de Connezac pour le partage des frais concernant la réfection du lavoir du Gau situé entre les deux communes.

Il donne lecture à l'assemblée du détail des dépenses entre les deux communes.

L'opération de restauration du lavoir du Gau étant terminée, la part du montant dû par la commune de Chantérac s'élève à 2 440,71 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le détail de répartition des dépenses,
 - autorise Monsieur Le Maire à payer le montant revenant à la commune, soit 2 440,71 €
- Ces frais seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Délibération 02/2019 : FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur Le Maire rappelle que le recensement de la population a été effectué du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 par Madame Delphine BRUGEASSOU et Madame Nathalie BRUGERE.

La remise, la rédaction et la collecte des imprimés ont nécessité de nombreux déplacements des agents recenseurs sur la commune.

Monsieur le Maire propose de les indemniser de leurs frais de déplacement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- décide d'allouer une indemnité forfaitaire de 210 euros pour les agents ci-dessous soit :

- Delphine BRUGEASSOU
- Nathalie BRUGERE

Délibération 03/2019 : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL**DE L'ADJOINT TECHNIQUE : PEYTOUREAU Marie-Thérèse**

Monsieur Le Maire rappelle que la durée de travail de l'agent polyvalent responsable de l'entretien des locaux et surveillance dans le bus est de 22 heures par semaine depuis le 1^{er} septembre 2004.

Il expose au Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, il n'y a plus école le mercredi matin et de ce fait, plus de surveillance dans le bus ce jour-là. Madame PEYTOUREAU a fait savoir que pour des raisons personnelles, elle souhaiterait une modification de son temps de travail car son époux est malade depuis des années et qu'il a besoin de sa présence à la maison de plus en plus souvent. Un courrier a été remis au secrétariat.

Monsieur Le Maire propose de modifier la durée de travail de Madame Marie-Thérèse PEYTOUREAU, soit à compter du 1^{er} mars 2019, de la porter à 19h48 par semaine. Cette diminution de son temps de travail a été vue avec l'agent, lors d'un rendez-vous à la mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition, soit une modification de la durée de travail de Madame PEYTOUREAU Marie-Thérèse, adjoint technique,
- fixe la durée de travail de cet agent, à 19h48 par semaines à compter du 1^{er} mars 2019.

Délibération 04/2019 : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL-RECTIFICATION**DE L'ADJOINT TECHNIQUE : PEYTOUREAU Marie-Thérèse**

Monsieur Le Maire a proposé de modifier la durée de travail de Madame Marie-Thérèse PEYTOUREAU.

Le Conseil Municipal a accepté cette proposition et sur la délibération n° 03/2019, il a été noté 19h80 par semaine.

Monsieur Le Maire souhaite préciser que le temps de travail de cet agent a été fixé :

- à 19h80 centièmes, soit 19h48 minutes par semaine à compter du 1^{er} mars 2019.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2^{ème} tranche

Monsieur Pierrot BRUGEASSOU fait le point sur les travaux : A Marty, les travaux sont terminés sauf le poste de relevage à Beauterie, les travaux sont commencés, ainsi que le refoulement sur la route départementale ;

STADE - VESTIAIRES

Monsieur Le Maire présente les devis pour les travaux de rénovation et mise aux normes des vestiaires, soit 32 680 euros TTC. Les portes sont commandées aux Etablissements POINT P. La pose sera assurée par l'entreprise POIRSON.

Réforme de la Défense Extérieure contre l'Incendie (D.E.C.I)

Les communes sont dorénavant chargées du service public de D.E.C.I. et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement, le contrôle, l'entretien et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Le SDIS ne procédera donc plus aux vérifications techniques (débit et pression) de ces P.E.I de façon annuelle et systématique. Le Maire doit s'assurer du contrôle et de l'entretien des P.E.I.(réforme de la D.E.C.I., initiée par la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et le décret 2015-235 du 27 février 2015). SOGEDO propose de vérifier les poteaux et puisards. Le Conseil propose de réfléchir.

Questions diverses et communications diverses

- Adressage : Madame LEHELLE expose l'avancement du travail de la commission
- PLUi : Présentation du PLU actuel. Les services de l'Etat souhaitent une grande diminution de la consommation de l'espace. A ce jour, il faudrait réduire la construction d'environ 50 %. Un dossier est remis à chaque élu afin qu'il conduise une réflexion et fasse une proposition pour le prochain Conseil Municipal
- SCOT : présentation de l'état d'avancement du SCOT
- Fibre : Orange met en service le 11 mars 2019. L'armoire fibrée avec tous les opérateurs, mise en service prévue le 01 juin 2019.
- Obligation d'un défibrillateur dans tous les lieux accueillant du public : En attente
- Sacs jaunes : 30 mars et 6 avril de 10h à 12h

Récapitulatif des délibérations prises

Délibération n° 01/2019 : Participation de la Commune de Chantérac – Réfection Lavoir du GAU

Délibération n° 02/2019 : Frais de déplacement des agents recenseurs

Délibération n° 03/2019 : Modification temps de travail de l'adjoint technique
PEYTOUREAU Marie-Thérèse

Délibération n° 04/2019 : Modification temps de travail de l'adjoint technique-Rectification
PEYTOUREAU Marie-Thérèse

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 21h00